



SNUipp-FSU 61
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Déclaration du SNUipp-FSU - CAPD du 20 février 2018

En préalable à l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUipp-FSU tient à rappeler que PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) est une avancée car auparavant trois rythmes d'avancement existaient pour chaque changement d'échelon. Le barème retenu prenait en compte la note qui, tout le monde le sait, pouvait être subjective et différente en fonction de l'IEN... L'arbitraire existait donc pour chaque changement d'échelon, c'est-à-dire 7 fois au sein de la classe normale.

Avec le PPCR, l'avancement est automatique pour la majorité des échelons. Les promotions ne sont donc plus arbitraires sauf pour le passage au 7ème et au 9ème échelon.

Également, même si le SNUipp-FSU réclamait un avancement au rythme le plus rapide pour toutes et tous, ces nouveaux passages d'échelon permettront le même rythme d'avancement pour l'ensemble des collègues au niveau médian et non pas nivelés par le bas comme certains le prétendent.

De plus, à l'initiative du SNUipp-FSU, le principe de l'égalité hommes/femmes a été inscrit dans le processus des rendez-vous de carrière. Les promotions doivent tenir compte, dans le choix des promu.e.s, de l'équilibre entre les femmes et les hommes constaté parmi les promouvables. Avez-vous pris en compte cette préconisation dans ce projet d'avancement 2017-2018 ? Pouvez-vous nous présenter les statistiques correspondantes ?

Certes le PPCR n'est pas parfait mais il est, rappelons-le, le seul point d'appui à une revalorisation salariale de notre métier. La perte de pouvoir d'achat des enseignant.e.s du premier degré n'est cependant toujours pas rattrapée. Le mois de janvier a été l'occasion d'augmenter les cotisations « pension civile » qui passent de 10,29% à 10,56 % ce qui représente de 4 à 10 euros de cotisation supplémentaire par mois (soit autant de salaire net en moins !), sans oublier le retour du jour de carence, le report de l'application du protocole PPCR et le gel du point d'indice.

Pour continuer sur le sujet des promotions, vous avez réuni ce jour pour la première fois la CAPD consacrée à l'examen de l'avancement à la classe exceptionnelle.

Le SNUipp-FSU regrette le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé, et revendique une revalorisation indiciaire pour tous les enseignant.e.s et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice terminal.

L'instauration de la classe exceptionnelle induit une rémunération au mérite qui est tout simplement inadmissible. Seule une poignée « d'élus.e.s » pourront espérer obtenir la classe exceptionnelle ce qui crée une énorme différence entre collègues, et pourra à terme provoquer des inégalités entre les enseignant.e.s.

Au contraire, notre revendication d'un avancement automatique pour tous aurait été une meilleure réponse de justice et d'équité et aurait permis de reconnaître l'engagement professionnel de toutes et tous au quotidien, dans toutes les classes. Ce sont ces valeurs que, depuis sa création, le SNUipp-FSU porte dans les instances départementales et au niveau national.

Pour terminer sur un autre sujet qui nous semble préoccupant même si ce n'est pas nouveau. Il s'amplifie une forme de lassitude, de souffrance au travail chez nombre de nos collègues. Sentiment de dévalorisation du métier, conditions d'exercices de plus en plus difficiles, temps de travail qui explose, un manque de solutions et de perspectives face aux problèmes rencontrés, recul de l'âge de départ à la retraite, temps partiels découragés ou incompatibles avec leur fonction ou permutations refusées... sont des exemples d'explication face à ce nombre important de collègues en grande souffrance. Des solutions humaines doivent être trouvées afin de permettre aux enseignant.e.s d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions et d'assurer un service public de qualité.